

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1084

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public DP

IAA
1002 Lausanne

21 mai 1992 – n° 1084
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

De Berne à Bruxelles

La demande d'ouverture de négociations pour une adhésion à la Communauté européenne est de la compétence du Conseil fédéral. Lui seul dispose de l'information extérieure qu'il peut mettre en balance avec sa capacité d'entraîner la conviction du peuple et des cantons. Après des atermoiements, il a fait son choix, encouragé par le résultat positif de la consultation populaire sur le FMI. C'est un acte gouvernemental auquel nous adhérons.

On peut certes émettre quelques réserves sur la manière dont cette décision a été rendue publique. Pourquoi Jean-Pascal Delamuraz a-t-il laissé entendre, après sa dernière entrevue avec Jacques Delors, que rien ne servait de courir, pour dire le contraire un mois plus tard, après s'être fait battre par les éditorialistes de la presse dans le vent ? Et comment est-il possible qu'une décision de cette importance soit rendue publique par indiscrétion ? Dix personnes, pas une de plus, participent ou assistent aux séances du Conseil fédéral, et l'indiscret est parmi elles. Nous aurions préféré une fausse unanimité à ces calculs de voix qui aboutissent à constater que les pro-européens du Conseil fédéral sont les trois latins — issus des cantons d'après 1803 — et le Bernois.

L'enthousiasme des impatients ne doit pas nous faire oublier que la prochaine étape du chemin qui mène à Bruxelles passe, en décembre, par un vote populaire sur l'Espace économique européen. Malgré tous les discours qui prétendent qu'un refus de l'EEE ne compromettrait pas notre adhésion, il faut savoir qu'un échec nous mettrait au ban de nos partenaires. La dynamique recherchée serait rompue.

L'EEE doit donc à tout prix être accepté, non seulement par le peuple, mais aussi par les cantons. Et sans une alliance des prudents et des pressés, les chances de succès seront minces. Tout en disant ses regrets, la voix de Christoph Blocher traduisait la satisfaction de voir le Conseil fédéral lui fournir

quelques arguments supplémentaires pour prôner le «non» en décembre. Lui et ses amis pourront jouer sur les deux tableaux: les «faiblesses» institutionnelles de l'EEE, indignes d'un Etat souverain, et la perspective d'une adhésion pleine et entière, qui supprimerait ce premier inconvénient mais qui rallierait contre elle les épiciers de tous bords.

L'étape de l'EEE n'est pas seulement utile pour des raisons de politique extérieure. Nous en avons aussi impérativement besoin pour mener à terme les nécessaires réformes intérieures sans lesquelles une adhésion à la Communauté est tout simplement impossible. Qu'on songe à la réforme de l'agriculture, à la TVA au taux de 15%, aux délégations de compétence, etc. Car l'adhésion ne comporte pas de régime d'exception. On ne négocie au mieux que des délais.

La stratégie d'un pas après l'autre demeure donc. Ce qui va compter désormais, c'est la détermination du Parlement et des partis à franchir la première étape.

PI

HÉROÏNE

Flagrant délit d'incohérence

(réd) Parmi les opposants déclarés à une distribution limitée d'héroïne par l'Etat, quelques libéraux et quelques fédéralistes convaincus. Nous avons déjà relevé l'incohérence des premiers (DP n° 1080, «La liberté individuelle»); les seconds ne sont pas plus en accord avec les principes qu'ils défendent. Le projet fédéral autorisera en effet les cantons qui le désirent à expérimenter une nouvelle forme de prise en charge des toxicomanes sans obliger les autres à modifier leur pratique. Dans un domaine aussi complexe, on ne peut que se féliciter d'une application qui tienne compte à la fois des sensibilités cantonales et de la nécessaire recherche de nouvelles voies. ■